



GUIDE AIDES AUX ÉTUDIANT·ES

Santé, logement, transports,
loisirs, garde d'enfants...



INTRO

Pour faciliter et agrémenter votre vie quotidienne, de nombreuses aides existent, qui vous sont proposées par l'Université Rennes 2 et ses partenaires. Bourses, allocations, soutien médical et psychologique, accompagnement, conseils, loisirs... L'éventail de ces dispositifs est très large, mais parfois méconnu des étudiant-es. C'est la raison pour laquelle l'Université Rennes 2 a décidé de les recenser et de les éditer dans un guide.

Feuilletez-le et n'hésitez pas à bénéficier des avantages auxquels vous avez droit. Ces aides ont été mises en place pour vous permettre de poursuivre vos études sereinement. Profitez-en !

Kement hag aesaat ha gwellaat ho puhez pemdez ez eus meur a skoazell a c'hallo bezañ kinniget deoc'h gant skol-veur Roazhon 2 hag he c'hevelerien. Yalc'hadoù, skorennoù, skoazelloù mezekniezh ha psikologel, ambroug, kuzulioù, dudi... Bras eo an dibab, met a c'hall nebeut anavezet gant ar studierezed hag ar studierien. Sede perak he deus skol-veur Roazhon 2 divizet o renabliñ hag o embann en ul levrig-heñchañ.

Sellit ennañ ha na chomit ket etre daou evit ober ho mad eus ar pezh zo gouestlet deoc'h. Ar skoazelloù-se zo bet lakaet deoc'h da c'hallout mont gant ho studi ent-seder. Grit ho mad dioutañ !

SOMMAIRE

- 4 : Aides financières
- 5 : Solidarité
- 7 : Santé / social
- 11 : Culture et sport
- 12 : Transports
- 13 : Logement

AIDES FINANCIÈRES



BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Délivrée par le Crous, cette bourse peut être attribuée pour les diplômes nationaux, quelle que soit la modalité d'enseignement (en présence ou à distance). Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous et remplir en ligne le Dossier Social Étudiant (DSE).

www.crous-rennes.fr

AUTRES AIDES

Il existe d'autres aides financières auxquelles vous pouvez peut-être prétendre (aide mobilité Parcoursup, aide mobilité master, aide spécifique...).

Plus d'informations sur le site du Crous :

www.crous-rennes.fr

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des droits d'inscription à l'université dépendent du cursus, du niveau d'études et de votre situation.

Un remboursement individuel des droits d'inscription est possible pour les étudiant-es non-boursier-ères en difficulté.

Le formulaire de demande de remboursement est à remplir en ligne entre le 6 et le 27 novembre 2023 à l'adresse suivante :

<https://etudiants.univ-rennes2.fr/vie-etudiante/remboursement-droits-dinscription>

Contact :

Service Vie Étudiante (SVE)
Point Infos Vie Étudiante (hall bât. Érève)
Du lundi au vendredi de 12h à 17h
vie-etudiante@univ-rennes2.fr

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est la procédure obligatoire pour les demandes de bourse et/ou de logement en résidence universitaire.

Vous devez constituer le DSE tous les ans en faisant la demande par internet, sans attendre le résultat de vos examens (pour l'année universitaire 2023/24, demande à faire **entre le 30 mars et le 15 mai**). Vous pouvez faire une simulation pour savoir si vous répondez aux critères sur le site du Crous et remplir le DSE en ligne.

Informations détaillées sur :
www.crous-rennes.fr

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'université propose à ses étudiant-es de réaliser une mobilité d'études dans le cadre d'un programme d'échange : Erasmus (principalement en Europe), conventions bilatérales (principalement hors Europe) et BCI (Québec). Les étudiant-es sélectionné-es pour une mobilité, qu'ils-elles soient boursier-ères du Crous ou non, peuvent la plupart du temps prétendre à une aide financière à la mobilité. Il existe différentes bourses, attribuées en fonction de critères tels que le pays d'accueil de la mobilité, la durée de la période d'échange. N'hésitez pas à contacter la direction des relations internationales, quelle que soit votre situation. Les étudiant-es sélectionné-e-s reçoivent des informations à ce sujet au mois d'avril précédent leur mobilité, sans démarche particulière de leur part.

Contact :

sri-outgoing@univ-rennes2.fr

SOLIDARITÉ



ENTRAIDE

PRÊT ET DON D'ORDINATEUR

Dans le cadre de la lutte contre la précarité numérique, l'université offre à ses étudiant-es la possibilité d'emprunter gratuitement un ordinateur portable, dans la limite du nombre d'ordinateurs disponibles. Prêt au trimestre, au semestre et à l'année, sous conditions.

En parallèle de ce prêt, il est également possible d'acquérir gratuitement du matériel informatique (ordinateurs fixes, écrans). Ces deux aides sont octroyées sur critères sociaux.

KITS D'EMMÉNAGEMENT

Lors de l'édition 2022 du budget participatif Rennes 2, les étudiant-es ont voté pour la mise à disposition de kits d'emménagement (literie, vaisselle, papeterie) pour les étudiant-es en difficulté : 100 starters packs solidaires ont été achetés et sont proposés aux étudiant-es, sous conditions.

AIDE À L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR-TRICE (BAFA)

L'Université Rennes 2 propose un soutien financier de 200 € aux étudiant-es qui souhaitent s'engager dans la formation du BAFA. Il s'agit d'une aide unique. Obtention de l'aide à l'issue de la première session de formation, sous présentation de pièces justificatives, et dans la limite des moyens disponibles.

JETONS DE LAVERIE GRATUITS

Lors de l'édition 2022 du budget participatif Rennes 2, les étudiant-es ont voté pour la mise à disposition de jetons de laverie automatique gratuits.

BOÎTE À DONN / BOÎTE À LIVRES

Une boîte à dons est installée dans le hall du bâtiment B. Elle permet de récupérer gratuitement ou de déposer dans des cases prévues à cet effet, vêtements, jeux, ou objets de toutes sortes, réutilisables par d'autres.

Sur le même principe, des boîtes à livres sont installées sur le campus Villejean à plusieurs endroits (Érève, Médiathèque, bât. S) et sur le campus Mazier (Hall B).

Contact pour toutes ces aides :

Service Vie Étudiante (SVE)
Point Infos Vie Étudiante (hall bât. Érève)
Du lundi au vendredi de 12h à 17h
vie-etudiante@univ-rennes2.fr
<https://etudiants.univ-rennes2.fr/vie-etudiante/aides-financieres-materielles>

RECUP' CAMPUS VILLEJEAN RECUP' MAZIER

Situés sur nos campus, les espaces de gratuité étudiants sont des lieux où l'on peut venir déposer et/ou récupérer divers objets : meubles, vaisselle, petit électroménager, décoration ou encore fournitures scolaires... Il s'agit d'effectuer un geste à la fois écologique et solidaire : en plus de vous équiper à moindre coût, vous participez à la réduction des déchets en évitant l'incinération ou la mise en décharge d'objets encore fonctionnels.

Contact :

recupcampus@gmail.com

recupmazier@gmail.com



AIDES ALIMENTAIRES

L'ÉPICERIE GRATUITE

L'Épicerie gratuite est une association étudiante solidaire luttant contre le gaspillage alimentaire en redistribuant gratuitement aux étudiant-es des denrées issues d'inventus de grandes surfaces et de cantines. Distributions lundi, mardi et vendredi à l'Erève.

Contact :

epicerie.gratuite.r2@gmail.com

@Epicieriegratuite Rennes 2

DISTRIBUTION GRATUITE DE L'UNION PIRATE

L'organisation Union Pirate organise des distributions alimentaire/hygiène de première nécessité durant toute l'année universitaire.

Contact :

@union.pirate.rennes2

BONS ALIMENTAIRES

L'université offre la possibilité aux étudiant-es les plus en difficulté de bénéficier d'un bon alimentaire de 50 €.

Contact :

vie-etudiante@univ-rennes2.fr



GARDE D'ENFANTS

CRÈCHE AU CLAIR DE LA LUNE

Au clair de la lune est une crèche parentale accueillant 15 enfants de 3 mois à 3 ans, ouverte uniquement aux parents personnels et étudiant-es de l'Université Rennes 2, résidant à Rennes. Cette crèche associative demande une implication des parents dans la vie de la structure : permanences à assurer par demi-journée, participation au bureau (présidence, trésorerie ou secrétariat), etc. Les enfants sont encadrés par des éducatrices diplômées d'État. Une préinscription est à faire 6 mois avant la naissance de l'enfant, sur rendez-vous.

Contact :

creche.clairlune@gmail.com

02 99 14 14 71

Bâtiment I - campus Villejean

L'ÉTOILE

L'Étoile est un centre d'information petite enfance (0 à 3 ans) géré par la Ville de Rennes et la Caf. Son Relais Petite Enfance accompagne les familles rennaises dans leur recherche de mode de garde et leur fonction d'employeur, ainsi que les assistant-es maternel-le-s dans leur pratique professionnelle. L'Étoile, c'est aussi le guichet unique pour les demandes d'attribution de places en crèche pour les enfants rennais dans les crèches municipales ou dans certaines crèches associatives de la ville.

Contact :

2 rue Jacques Gabriel,

35000 Rennes

02 99 67 11 70

etoile-relaispetiteenfance@ville-rennes.fr

ASSOCIATION PARENBOUGE

L'association propose des modes de garde divers et alternatifs à Rennes : <http://parenbouge.fr>



SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-ES

Une équipe de professionnel-le-s vous accueille, en toute confidentialité et sans avance de frais, et propose :

- une infirmerie sans rendez-vous,
- des bilans de santé sur rendez-vous pour les étudiant-es de 1^{er} cycle,
- une visite médicale pour les étudiant-es étranger-ères hors Union Européenne, à faire au cours de leur première année d'arrivée en France,
- des consultations avec des médecins généralistes, des gynécologues, une psychiatre, une diététicienne, des addictologues,
- des entretiens gratuits avec les psychologues, la diététicienne,
- des ateliers de relaxation/sophrologie, ateliers de cuisine, une formation des associations étudiantes à la réduction des risques en soirée, des actions de prévention sur les campus,
- des entretiens et des accompagnements sociaux avec des assistantes sociales sur rendez-vous.

Contact :

Service santé des étudiant-es

<https://sse.univ-rennes.eu>

Rennes - Campus Villejean

sse@univ-rennes.fr

Pôle santé social / Bât. R Erève, 2^e étage

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30-12h30 à 13h15-17h,

avec ou sans rendez-vous

02 23 23 70 85 / 02 23 23 70 86

Saint-Brieuc - Campus Mazier

ssesb@univ-rennes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h45-12h15 / 13h-17h

Vendredi : 8h45-12h15 / 13h-16h45

02 96 60 81 61

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Santé Psy Étudiants : ce dispositif permet à tous les étudiant-es qui le souhaitent de bénéficier de 8 séances auprès d'un psychologue libéral.

<https://bit.ly/santepsyetudiants>



LES ÉTUDIANT-ES RELAIS SANTÉ

Le Service Santé des Étudiant-es propose sur le campus Villejean un dispositif d'accompagnement et d'éducation à la santé par les pairs : les Étudiant-es Relais Santé (ERS).

Ils-elles sont là pour répondre à vos questions et vous orienter en fonction de vos besoins.

Les ERS visent également à recueillir les attentes des étudiant-es en matière de santé et à co-construire des projets et actions innovants avec le Service Santé des Étudiant-es visant le mieux-être et la qualité de vie des étudiant-es.

Contact :

Rennes - Campus Villejean

@ersvillejean

Saint-Brieuc - Campus Mazier

@ssecampus

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT-ES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Relais handicap de l'Université Rennes 2 assure l'accueil et le suivi des étudiant-es en situation de handicap - permanente ou temporaire.

Ce service vous accompagne dans votre parcours et met en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de vos études :

- accessibilité au savoir (cours, examens...),
- accompagnement vers le monde du travail (stage, job, 1^{er} emploi...).

Contact :

Pour une 1^{re} demande d'aménagement(s)

devu@univ-rennes2.fr

02 99 14 13 96

Pour le suivi

relais-handicap@univ-rennes2.fr

02 99 14 10 66 / 02 99 14 13 86

<https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/situation-handicap>



COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, vous n'avez pas de démarches d'affiliation à la Sécurité Sociale à faire.

Que vous débutiez vos études ou que vous les poursuiviez, vous restez affilié-e à votre régime de protection sociale actuel, souvent celui de vos parents, ou tuteur-rices légaux-ales (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux). Vous êtes rattaché-e à la caisse de votre lieu de résidence.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- ouvrir un compte en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou sur l'application mobile Ameli et enregistrer son RIB,
- déclarer un médecin traitant au cours d'une prochaine consultation,
- transmettre un RIB personnel par courrier postal,
- mettre à jour votre carte Vitale dans une pharmacie ou un site d'accueil.

MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE :

⚠ L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais de santé. Pour être remboursé-e à 100%, vous devez souscrire à une mutuelle santé, celle de vos parents ou une autre.

Si vos ressources sont faibles, vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à la complémentaire santé solidaire : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

Contact :

3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
www.ameli.fr et forum-assures.ameli.fr

APPLICATION AMELI :

Pour une meilleure utilisation de votre protection santé obligatoire, téléchargez l'application Ameli.

Votre espace personnel est accessible depuis votre tablette ou smartphone :

- consultez vos remboursements de soins ;
- téléchargez votre attestation de droits ;
- commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;

- commandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ;
- gérez vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...);
- posez vos questions par e-mail directement à un-e conseiller-ère ;
- trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- localisez la borne la plus proche de vous pour mettre à jour votre carte Vitale.

HEALTH INSURANCE FOR INTERNATIONAL STUDENTS

As foreign students, you can get free, easy-to-use health care coverage. Just register on the dedicated website [etudiant-etranger.ameli.fr](https://international.univ-rennes2.fr/about/your-arrival-rennes-2) and follow the instructions.

⚠ Students from EU member countries should ask for a European health insurance card in their home countries before arriving in France.

More infos :

<https://international.univ-rennes2.fr/about/your-arrival-rennes-2>

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'association Médiation Métropole PIMMS de Rennes vous met en contact avec un-e médiateur-ice social-e qui vous accompagne dans vos démarches administratives de la vie quotidienne. L'association assure une permanence par semaine au Point Infos Vie Étudiante (bât. Erève). Renseignements auprès du Service Vie Étudiante.

Contact :

services.itinerants@pimms.org
06 27 62 62 74



MISE À DISPOSITION GRATUITE DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES

Le Conseil de la Vie Étudiante et l'Université Rennes 2 proposent des distributions gratuites de protections bio jetables (tampons et serviettes) ou réutilisables (cups et serviettes) sur les campus de l'université. Vous pouvez vous fournir tout au long de l'année auprès de l'Épicerie gratuite, du Service Santé des Étudiant-es et du Point Infos Vie Étudiante situé à l'Érève. Des distributeurs gratuits de protection à l'unité sont aussi installés dans les toilettes des bâtiments.

TESTS DE GROSSESSE GRATUITS

Parce qu'ils ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale, les étudiant-es ont voté pour la mise à disposition de tests de grossesse gratuits lors de l'édition 2023 du budget participatif Rennes 2. Ils sont à votre disposition au Point Infos Vie Étudiante.

FAIRE FACE AUX VIOLENCES

Vous êtes victime et/ou témoin de discriminations, d'agressions ou de harcèlement sexuel au sein de l'Université Rennes 2, vous n'êtes pas seul-e !

Vous avez besoin d'une écoute, de conseils, d'un accompagnement ?

Alertez le Service Vie Étudiante (SVE) pour obtenir de l'aide via la procédure de signalement accessible sur le Portail des Étudiant-es, rubrique Vie Étudiante/Prendre soin de ma santé.

Pour un soutien psychologique et/ou des soins médicaux d'urgence, alertez le médecin du Service santé des étudiant-es (SSE). Une totale confidentialité est garantie.

Contact :

Service Vie Étudiante
signalement-sve@univ-rennes2.fr
Service Santé des étudiant-es
vss-sse@univ-rennes.fr

Plus d'informations : www.univ-rennes2.fr, rubrique université/Rennes 2 s'engage/Actions pour l'égalité



CHANGEMENT DE PRÉNOM D'USAGE

Tout-e étudiant-e a la possibilité via le formulaire accessible sur le site de l'université (rubrique Formation/Inscriptions-candidatures/Inscription sous prénom d'usage) d'être désigné-e sous son-ses seul-s prénom-s d'usage dans l'ensemble des documents de l'université, à savoir :

- des documents à usage interne : liste d'inscrit-es (appel, émargement...), listes de résultats (affichage des admis-es à l'issue du jury),
- des documents à usage externe : certificat d'inscription, relevés de notes.

Une attestation de changement de prénom et/ou de civilité signée du-de la président-e de l'université peut être obtenue auprès du SVE.

En revanche, l'attestation de réussite au diplôme et le diplôme ne pourront être délivrés qu'avec le prénom d'état civil.

Il est possible de changer de civilité sur une série de documents édités par l'université. Pour cela, il faut en faire la demande au SVE en même temps que le changement de prénom d'usage.

Pour ceux-celles qui ont déjà fait la démarche de changement de prénom d'usage, une demande spécifique doit être faite auprès du SVE afin que la civilité soit modifiée.

Contact :

Service Vie Étudiante
Point Infos Vie Étudiante (hall bât. Érève)
Du lundi au vendredi de 12h à 17h
vie-etudiante@univ-rennes2.fr

CROUS

Une procédure pour le changement de prénom et/ou de civilité existe aussi au Crous pour les étudiant-es ayant un dossier.

Contact :

<https://www.crous-rennes.fr/le-crous/procedure-changement-de-prenom-dusage-et-ou-civileite/>



AUTRES RESSOURCES

BUREAUX D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont des **centres de consultation pour les étudiant-es qui souhaitent une aide psychologique**. L'équipe, composée notamment de psychiatres et de psychologues, tou-tes psychothérapeutes ou psychanalystes, reçoit des étudiant-es, à leur demande, et propose des entretiens et consultations. Le rythme des séances est déterminé par le-la thérapeute et l'étudiant-e. La démarche est confidentielle.

Les consultations des Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont prises en charge par les organismes de Sécurité sociale à 100%.

Contact :

11 boulevard de la liberté, 35000 Rennes
02 99 30 81 24

ACCÈS AUX SOINS OSTÉOPATHIQUES

Un partenariat avec l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne, situé sur le campus Ker-Lann à Bruz, permet aux étudiant-es de l'Université Rennes 2 de **bénéficier d'une adhésion gratuite et d'une consultation à 5 €**. Les sportifs-ves de haut niveau de l'université bénéficient quant à eux-elles de la gratuité totale. La clinique est accessible avec le bus 57 et le Ker Lann express - arrêt « Étangs ».

Contact :

Prendre RDV : 02 99 57 23 96 ou sur Doctolib

Un partenariat avec Bretagne Ostéopathie permet à tou-tes les étudiant-es de l'Université Rennes 2 de **bénéficier d'une consultation à 10 €**. Pour les **boursier-ères, le tarif est de 5 €**. La gratuité est accordée aux sportif-ves de haut niveau de l'UFR STAPS. Les consultations ont lieu sur le campus de la Harpe tous les jeudis ou dans leurs locaux (167 rue de Lorient à Rennes) les vendredis et samedis.

Contact :

Prendre RDV : <https://rdvats35.callibri.fr/laharpe-ifso.html>

AIDE PSYCHOLOGIQUE EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Le Crous et l'association Apsytude proposent pendant l'année universitaire aux étudiant-es logé-es dans les résidences universitaires des consultations gratuites de psychologues.

Contact :

rdv.apsytude@gmail.com

LE 4BIS, INFORMATION JEUNESSE

L'équipe du 4bis vous informe de manière anonyme, gratuite et sans rendez-vous sur tous les sujets (métiers, formation, jobs, loisirs, culture, vie quotidienne, international...). C'est aussi un lieu pour échanger, s'engager et développer ses projets. Ouvert de 13h à 18h du mardi au vendredi, et de 14h à 18h le samedi (hors vacances scolaires).

Point Accès aux Droits des Jeunes (Espace D-Code)

Il vous aide à connaître et faire valoir vos droits en rendant accessibles les informations juridiques dans différents domaines de la vie quotidienne (travail, consommation, famille, relation avec la justice, discrimination...). Accueil gratuit, anonyme, sans rendez-vous du mardi au vendredi de 14h à 17h30.

Contact :

contactpadj@le4bis-ij.com

Point Accueil Écoute Jeunes – Le SàS

Le SàS est un lieu d'accueil, d'écoute, de dialogue, d'information et d'orientation anonyme, confidentiel et gratuit. Il est animé par des professionnel-le-s de la prévention et de l'écoute. On peut aussi y trouver des documents d'information sur la santé et du matériel de prévention en libre service (préservatifs, bouchons d'oreilles, éthylotests...). Le Point Accueil Écoute Jeunes – Le SàS est situé au premier étage du 4bis.

Contact :

sas@le4bis-ij.com

02 99 31 87 35 du mardi au vendredi de 13h à 18h.



SAISON CULTURELLE SUR VOS CAMPUS

L'Université Rennes 2 propose, via son service culturel, une saison pluridisciplinaire ouverte à tous les publics sur les campus de Rennes et Saint-Brieuc. Vous accédez ainsi à une programmation professionnelle de concerts, spectacles, conférences, expositions, visites, ateliers, et ce gratuitement grâce à votre contribution CVEC.

Retrouvez toute la programmation sur le site internet du service culturel : <https://culture.service.univ-rennes2.fr/>.

Contact :

Bâtiment O - niveau 1
s-culturel@univ-rennes2.fr
02 99 14 11 47
f @sculturelR2
t @CultureRennes2
i @serviceculturelrennes2

DISPOSITIF SORTIR!

Sortir! facilite l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Vous êtes éligible, si vous êtes :

- étudiant-e boursier-ère échelons 2 à 7,
- étudiant-e en mobilité internationale, sous conditions de revenus, à partir de la 2^e année consécutive en France.

Vous bénéficiez de réductions importantes pour des sorties et activités ponctuelles : cinéma à 3 €, spectacles à 4 €, piscine à 0,80 €... Vous pourrez aussi profiter d'une aide financière pour une inscription à des activités à l'année (sport, pratique artistique, bien-être...).

Modalités d'accès et liste des activités sur :

www.sortir-rennesmetropole.fr



PRATIQUE SPORTIVE GRATUITE

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs sports proposés par le Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) en vous rendant sur : www.siuaps.univ-rennes.fr. C'est gratuit ! Il est important de vous préinscrire au plus tôt sur le site internet du SIUAPS pendant la pré-rentree en septembre et de vous rendre au premier cours pour confirmer votre inscription. Les places sont limitées.

PASS CULTURE

Le Pass Culture est un dispositif porté par le ministère de la Culture, qui a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux offres culturelles. Grâce à une application web, les jeunes de 18 ans résidant en Bretagne depuis un an peuvent réserver des biens et des services culturels, en utilisant un compte virtuel crédité de 300€.

Pour bénéficier du dispositif, les bénéficiaires doivent s'inscrire sur : <http://pass.culture.fr>

CHÈQUES LIVRES

Lors de l'édition 2023 du budget participatif de Rennes2, les étudiant-es ont voté pour la mise à disposition de chèque de 20€ pour permettre aux étudiant-es en situation de précarité d'acheter des livres. Vous pouvez en faire la demande auprès du SVE (sous conditions).

GRATUITÉ DES MUSÉES

Les musées de Rennes sont gratuits pour les étudiant-es, quel que soit leur âge : Musée des Beaux-Arts, Musée de Bretagne, Fonds Régional d'Art Contemporain, la Criée Centre d'Art Contemporain et l'Écomusée du Pays de Rennes. L'occasion de (re)découvrir les collections permanentes, mais aussi les expositions temporaires.

TRANSPORTS MOBILITÉ



TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Avec la Tarification Solidaire des Transports (TST), vous obtenez gratuitement, ou avec des réductions allant de 50 à 85%, votre abonnement aux transports en commun. La TST est valable sur le réseau STAR, pour les abonnements bus, métro et Handistar, et les vélos en libre service. Elle s'applique aux étudiant-es boursier-ère-s échelons 2 à 7 résidant dans la métropole, et aux étudiant-es en mobilité internationale, sous conditions de revenus, à partir de la 2^e année consécutive en France.

www.metropole.rennes.fr/tst-sortir

Il existe également un forfait étudiant STAR 12 mois (bus + métro + vélo en illimité) disponible à la vente de juillet à octobre.

DÉPLACEZ-VOUS EN TRAIN

Profitez des réductions pour les moins de 26 ans sur les abonnements TER BreizhGo pour vos déplacements domicile/études. Vous pouvez aussi bénéficier de promos sur les trajets dans toute la Bretagne.

<https://www.ter.sncf.com/bretagne>

COVOITURAGE

Pour vos déplacements quotidiens vers le campus, rejoignez la communauté Université Rennes 2 sur QuestGo, plateforme du covoiturage de proximité du Grand Ouest, ou utilisez le site gratuit Mobicoop ou l'application gratuite Covoit'STAR.



JOURNÉE DE LA MOBILITÉ

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, l'Université Rennes 2 organise, le 21 septembre 2023, une grande bourse aux vélos et différentes activités gratuites pour faciliter votre accès à la mobilité douce (gravage de code anti-vol sur vélos, atelier d'auto-réparation vélos, infos et ventes transports en commun, covoiturage...).

PRIME VÉLO

Pour tout achat d'un vélo neuf ou d'occasion, l'Université Rennes 2 vous propose une prime de 50€ sur présentation d'une preuve d'achat (facture ou attestation sur l'honneur du vendeur). Vous pouvez en faire la demande auprès du Service Vie Étudiante : <https://etudiants.univ-rennes2.fr/vie-etudiante/aides-financieres-materielles>

ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO

Géré par l'association Ar Vuhez, l'atelier La Roue libre se trouve au cœur du campus Villejean près des escaliers du bâtiment B. Expert-e ou novice, n'hésitez pas à passer à l'atelier ou à contacter l'association.

 **Contact :**

ar.vuhez@gmail.com

ASSOCIATION LA PETITE RENNES

L'association La Petite Rennes propose un atelier participatif d'auto-réparation de vélos à Rennes. Elle organise aussi une filière de réemploi et de revalorisation du vélo avec possibilité d'acheter des vélos d'occasion remis en état.

 **Contact :**

contact@lapetiterennes.org
www.lapetiterennes.org

LOGEMENT



RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les étudiant-es de l'Université Rennes 2 peuvent profiter d'un choix conséquent parmi 25 cités et résidences universitaires à Rennes, allant de la chambre au studio / T2. Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de handicap délivrée par une MDPH peuvent solliciter le service social afin de demander un logement adapté à leur pathologie. Retrouvez les différentes résidences universitaires sur la carte interactive des campus de Rennes 2 : <https://map.univ-rennes2.fr>


Procédure :

Une fois votre Dossier Social Étudiant constitué, vous pouvez vous connecter sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/> pour faire votre demande de logement.

Plus de renseignements sur le site du Crous. www.crous-rennes.fr

CAUTION LOCATIVE

L'organisme Action Logement propose la garantie Visale et offre à tou-tes les étudiant-es, sans conditions de ressources ni de nationalité, une caution locative gratuite pour tout type de logement. Elle couvre les loyers et charges impayés.

 Si la garantie est mise en jeu, le remboursement de la caution sera demandé. D'autres aides sont également proposées par Action Logement : avance du dépôt de garantie Loca-Pass et aide Mobili-Jeune, pour aider les étudiant-es en alternance à payer leur loyer.

Demande de garantie Visale sur : www.visale.fr

Informations et démarches complémentaires sur : www.actionlogement.fr

Antenne Rennes
43 square de la Mettrie
02 21 07 01 01


Antenne Saint-Brieuc
5 place de la Liberté
02 96 68 92 12



ALLOCATIONS LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANT-ES

Selon le logement occupé, les étudiant-es peuvent prétendre à trois types d'aides au logement versées par la Caf : l'APL, l'ALF et l'ALS (Aide Personnalisée au Logement, Allocation Logement à caractère Familiale ou Allocation Logement à caractère Social). Elles ne sont pas cumulables entre elles, ni avec les allocations familiales perçues par les parents et ne sont pas rétroactives.

L'aide versée varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées (pas celles des parents), de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut d'occupant (locataire, colodataire). Le bail et la quittance doivent être établis au nom de l'étudiant-e.

 Si le logement appartient à un membre de la famille (ascendant : parent, grand-parent, arrière-grand-parent, ou descendant : enfant), aucune aide ne sera versée.

Simulation, demande et suivi de dossier : pour l'aide au logement étudiant, tout se passe sur l'application Caf - Mon Compte.

Tout savoir sur les aides possibles au logement pour les jeunes : <https://mes-aides.gouv.fr>

CONSTITUTION DOSSIER LOCATION

DossierFacile est le service numérique de l'État qui permet la constitution d'un dossier de location conforme et sécurisé pour trouver un logement. Simple d'utilisation, DossierFacile accompagne les candidat-es locataires dans la création d'un dossier de location numérique, labellisé par l'État. Un outil qui sécurise les informations sensibles des usager-ère-s, un tiers de confiance pour tou-tes ! www.dossierfacile.fr



CONSEILS

L'ADIL vous informe et vous conseille sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière d'habitat et de logement. Cette information, qui repose sur la compétence d'une équipe de juristes confirmés, est complète, neutre, personnalisée et gratuite.

ADIL 35

22 rue Poullain Duparc, Rennes
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 17h au 02 99 78 27 27.
Accueil sans RDV : du mardi au vendredi de 9h à 12h
Sur RDV en face à face, téléphonique ou par visio : du mardi au jeudi.
Des permanences sont assurées dans le département.
www.adil35.org

ADIL 22

5 rue du 71^e Régiment d'Infanterie, Saint-Brieuc
Renseignement téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02 96 61 50 46
Réception sur rendez-vous de 14h à 17h / Fermé au public le jeudi après-midi.
Prise de rendez-vous sur <https://adil22.rdv.date>
8 permanences sont assurées dans le département.
www.adil22.org



GUIDE ET POINT INFO LOGEMENT JEUNES DU 4BIS

Le guide «Se loger dans Rennes Métropole», édité chaque année par le 4bis, donne toutes les informations et les contacts utiles pour votre recherche de logement à l'année ou d'un logement temporaire dans Rennes Métropole. Disponible gratuitement au 4bis ou sur le site : www.le4bis-ij.com
Vous pouvez aussi vous rendre au Point Info Logement Jeunes : une informatrice vous guide dans votre recherche de logement et vous renseigne sur vos droits et les aides dont vous pouvez bénéficier.

Accueil sans rendez-vous de 13h à 18h du mardi au vendredi et de 14h à 18h le samedi.

Le 4bis, cours des alliés, 35000 Rennes
métro Charles De Gaulle

Contact :

logement@le4bis-ij.com
02 99 31 70 61

COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE & SOLIDAIRE

Xenia est une plateforme qui met en relation seniors et jeunes en fonction de leurs affinités pour une cohabitation intergénérationnelle et solidaire. Cette plateforme permet d'accéder à des logements à petits prix chez des seniors en bonne santé, de bénéficier des APL et de partager des moments de vie. L'équipe de Xenia accompagne les étudiant-es dans leur recherche et leur inscription.

Contact :

contact@xenia-cohabitation.com
01 30 78 18 35
www.xenia-cohabitation.com



WWW.UNIV-RENNES2.FR

